

VOTRE FACTURATION

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Selon application de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2024

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL & LOCATION INSTRUMENTALE

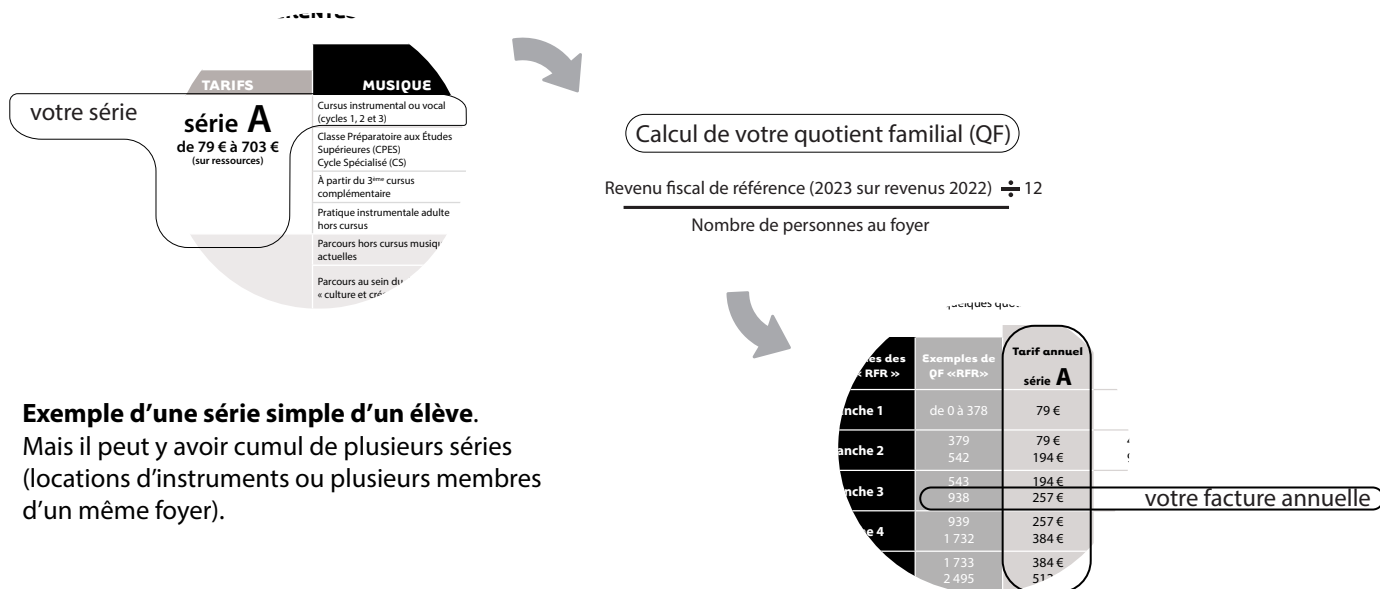
Tout élève inscrit est redevable du droit d'inscription (cf. montant pages intérieures), **sauf s'il signale sa démission par courrier ou courriel à Monsieur Le Directeur avant le 15 novembre 2024**. Un accusé de réception sera adressé aux familles, validant officiellement l'enregistrement de la démission. De même, la location instrumentale est due pour l'année sauf retour de l'instrument avant le 15 novembre 2024.

Passé cette date et en dehors de cette procédure, les droits sont dus en totalité, quelle que soit la participation ou l'assiduité au cours.

3 ÉTAPES

POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DE VOTRE FACTURATION

- ▶ Retrouvez vos activités et la série tarifaire (A, B, C...) à laquelle elle se rattache.
- ▶ Calculez votre quotient familial selon la formule indiquée.
 Cette démarche ne concerne que les **élèves domiciliés à Nantes** et les **élèves inscrits en CPES**. Les autres profils se voient appliquer le maximum de chaque série, sans conditions de ressources.
- ▶ Associez votre quotient familial à votre série tarifaire : découvrez votre tarif annuel.



Exemple d'une série simple d'un élève.
 Mais il peut y avoir cumul de plusieurs séries (locations d'instruments ou plusieurs membres d'un même foyer).

► CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS
DANS LES **DIFFÉRENTES SÉRIES**

TARIFS	MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE
série A de 79 € à 703 € (sur ressources)	Cursus instrumental ou vocal (cycles 1, 2 et 3)		Cycle 3
	Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES*) Cycle Spécialisé (CS)	Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES*) et Post-bac cycle 3	Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES*)
	À partir du 3 ^{ème} cursus complémentaire		
	Parcours personnalisé		
série B de 41 € à 352 € (sur ressources)	Parcours hors cursus musiques actuelles	Cursus danse (cycle 1)	
	Parcours au sein du département « culture et création »	Horaires traditionnels classique : Ateliers de Pratique de la Danse Classique collège et lycée - APDC	
	Cursus complémentaire ou 2 ^{ème} instrument (y compris cursus jazz ou musiques actuelles)	Horaires traditionnels contemporain : Groupes de Création Chorégraphique (GCC collèges, GCC lycée)	
	Cursus complémentaire ou 2 ^{ème} instrument pour élève en CHAM, S2TMD		
	Direction de chœur (cycles 1, 2, 3)		
	Cursus jazz (cycles 1, 2)		
	Parcours enfants-ados musiques traditionnelles		
	Parc instrumental du Conservatoire pour locations à l'année		
série C de 20 € à 175 € (sur ressources)	Eveil artistique	Eveil artistique Initiation danse	
	Ateliers collectif hebdomadaire		
série D 80 € tarif plein 40 € tarif carte blanche*	Pratique de chœur ou d'orchestre (facturée individuellement)	Danseurs invités Cours ouverts	Année d'envol
série E Activités ponctuelles 12 € / jour tarif plein 5 € / jour carte blanche*	Activité ponctuelle (instrumentale ou vocale) Atelier « Adopte un musicien » (forfait 4 jours) Accès salle de répétition « Adopte un musicien » (forfait 2 jours)	Activité ponctuelle	Activité ponctuelle
Gratuité	Scolarité des classes à horaires aménagés primaire - collège - lycée (S2TMD)	Classes à horaires aménagés collège - lycée (S2TMD)	Classes à horaires aménagés collège
	Locations d'instruments pour : - CHAM primaire - Orchestre cuivres au collège Sophie Germain		

* Tarif selon ressources appliqué à tous les CPES, même non-nantais.

► CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

$$\text{QF Conservatoire} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence (2023 sur revenus 2022)}}{\text{Nombre de personnes au foyer}} \div 12$$

Important : ce quotient est différent du quotient de la CAF.

Chaque personne compte pour une part, quel que soit son statut (adulte ou personne à charge) ou son rang (1^{ère} ou n^{ème} personne à charge), soit le nombre de personnes au foyer figurant sur l'avis d'imposition.

► GRILLE TARIFAIRE

Six tranches de quotient familial de base.

A l'intérieur des tranches, chaque tarif correspond à un quotient familial.

Exemples de tarifs pour quelques quotients calculés selon le **revenu fiscal de référence** (quotient « RFR »)

Tranches des QF « RFR »	Exemples de QF « RFR »	Tarif annuel série A	Tarif annuel série B	Tarif annuel série C	Tarif annuel série D	Tarif annuel série E
Tranche 1	de 0 à 378	79 €	41 €	20 €		
Tranche 2	379 542	79 € 194 €	41 € 96 €	20 € 49 €		
Tranche 3	543 938	194 € 257 €	96 € 129 €	49 € 64 €	80 € / an ou	12 € / jour ou
Tranche 4	939 1 732	257 € 384 €	129 € 193 €	64 € 95 €	40 € / an si tarif carte blanche*	5 € / jour si tarif carte blanche*
Tranche 5	1 733 2 495	384 € 512 €	193 € 257 €	95 € 129 €		
Tranche 6	2 496 2 856 et +	512 € 703 €	257 € 352 €	129 € 175 €		

Afin de compléter l'information sur la tarification, la grille complète des tarifs par Q.F. est disponible sur le site web du Conservatoire : conservatoire.nantes.fr.

Chaque famille pourra ainsi, après calcul de son quotient, se référer à cette grille pour connaître le tarif qui lui correspond, en fonction de(s) la série(s).

* Tarif Carte blanche Nantes : voir conditions de ressources sur <https://metropole.nantes.fr/carteblanche>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les élèves domiciliés hors Nantes se voient appliquer le tarif maximum de la série concernée ;
- Pour pouvoir bénéficier du calcul selon le quotient familial, l'usager nantais ou l'élève en CPES devra fournir obligatoirement :
 - Justificatif de domicile récent : taxe d'habitation, acte notarié, contrat de location ou facture de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité)
 - Son avis d'imposition 2023 (sur revenus 2022).

Seuls les changements d'adresse intervenus et **transmis avant le 15 novembre 2024** seront pris en compte en cas de modification des droits, au-delà de cette date les informations initiales et les droits qui en découlent seront maintenus.

En cas de déclarations distinctes des revenus, les deux avis d'imposition sur le revenu doivent être fournis afin d'apprécier le revenu global du foyer (total des revenus fiscaux de référence / total du nombre de personnes).

En cas de gardes alternées, les avis d'imposition des deux parents doivent être fournis, l'enfant comptant alors une seule fois, pour une part.

Concernant les enfants hébergés en familles d'accueil, c'est le revenu fiscal de référence de la famille d'accueil qui est retenu pour le calcul du quotient familial. L'enfant accueilli est compté pour une part s'ajoutant aux parts de la famille d'accueil.

Les élèves domiciliés sur Nantes mais dont les parents demeurent hors de Nantes et qui sont rattachés au foyer fiscal des parents devront justifier du paiement de la taxe d'habitation ou produire la copie du contrat de location sur le domicile nantais.

Des situations exceptionnelles pourront être prises en compte sur justificatif : licenciement, congé longue maladie, décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints, naissance d'un nouvel enfant.

Dans le cas où l'usager ne souhaite pas fournir les éléments permettant le calcul de son quotient familial, le tarif maximum de la série concernée lui est appliqué. Il est cependant fortement recommandé de fournir ce document administratif : le système de calcul de ce quotient Conservatoire intègre des revenus plus élevés que le calcul quotient CAF.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Sur facturation auprès du service gestion comptable (ex. Recette des Finances) de Nantes à partir de janvier 2024. Aucun chèque ne doit être envoyé au Conservatoire.
- Possibilité de paiement en plusieurs versements, prélèvement automatique, portail eServices ou autres moyens de paiement, conformément aux modalités souscrites sur les formulaires.
- Nouvelles modalités *Pass Culture et Sport 15-30 ans* : se connecter sur le site de la Région et faire la demande en ligne. Le Pass dématérialisé pourra être pris en compte pour le paiement sur présentation au service gestion comptabilité du Conservatoire, avant le 1^{er} décembre 2024.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Contactez le service scolarité :

T. 02 51 25 00 20 | conservatoire@mairie-nantes.fr

